REPRISE DES CONSEILS DE GOUVERNEMENT CONSACRÉS AUX WILAYAS

Tamanrasset à la loupe de l'Exécutif

Place et lieu d'un Conseil des ministres, initialement prévu pour cette semaine, Abdelaziz Bouteflika a «ordonné à l'Exécutif de reprendre avec les conseils de gouvernement consacrés aux wilayas».

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Pour demain mardi, le Conseil de gouvernement aura donc pour ordre du jour essentiellement la wilaya de Tamanrasset. Y prendra part, d'ailleurs, le wali de Tamanrasset. Il s'agit, nous confie-t-on de bonne source, de faire le point sur l'état d'avancement du fameux programme de soutien à la relance économique que Bouteflika avait lancé au lendemain de sa reconduction à la tête de l'Etat en 2004. Doté d'un gigantesque montant avoisinant les 150 millions de dollars, ce plan spécial devait «arroser» le programme quinquennal de Bouteflika et, partant, lui assurer «l'accessibilité» à un troisième mandat à partir de 2009. Or, de l'aveu même du premier concerné, l'opération était très mal engagée : cette faramineuse manne n'a ni relancé l'économie, ni réhabilité l'agriculture, ni créé de l'emploi, ni permis de parachever les grandes infrastructures de base.

Un état des lieux qui a mis Bouteflika hors de lui. Et à l'approche de la fin de son second mandat, cela vire carrément à l'inquiétude et, courant 2007, il lâchera au cours d'un Conseil des ministres : «Rien ne marche dans ce pays ! Vous allez m'humilier, et à ce rythme, je ne vais tenir aucune de mes promesses de campagne.»

C'était d'ailleurs ce jour-là qu'il ordonnait, pour la première fois, la convocation des walis en Conseil de gouvernement pour suivre l'exécution du plan spécial. Une douzaine de walis se sont jusque-là succédé au Palais du gouvernement. «A l'approche de 2009, la cadence va s'accélérer car l'enjeu est de taille : dix mois seulement nous séparent de la présidentielle. Une présidentielle qui sera tranchée, bien évidemment avant la fin de l'année en cours», explique un proche de Bouteflika.

K. A.

PARCE QUE LES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ N'ONT PAS ÉTÉ AUGMENTÉS

Sonelgaz, contrainte, lance un emprunt de 25 milliards de dinars

Une entreprise (énergétique) ne peut être viable sans augmentation des tarifs et parce que ses tarifs n'ont pas été augmentés, Sonelgaz lance, contrainte, un emprunt obligataire de 25 milliards de dinars pour financer partiellement son programme d'investissement 2008.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Quatre emprunts obligataires ont été lancés par le groupe Sonelgaz en 2004, 2005 et 2006 auprès des banques et établissements financiers (institutionnels) et du grand public (personnes physiques et morales). Ces emprunts ont permis de lever 57,5 milliards de dinars déjà employés dans la réalisation du programme de développement de la chaîne énergétique. En relevant que 3 milliards de dinars de frais financiers ont été payés au titre de ces quatre emprunts.

Sonelgaz emprunte pour 25 milliards de dinars

Même si ces emprunts ont été «intégrés» et payés «rubis sur l'ongle», Sonelgaz, pour autant, «a besoin d'argent» selon son p-dg, Noureddine Bouterfa. Ce dernier, a, hier, au Centre de formation du groupe de Ben Aknoun, donné le là au lancement d'un 5e emprunt obligataire.

D'un montant de 25 milliards de dinars, et pouvant être porté à 30 milliards de dinars, cet emprunt s'adresse au grand public et se déroulera du 1er au 30 juin 2008. Il est réparti en cinq millions d'obligations ou titres de créances ordinaires d'une valeur nominale de 5 000 DA chacune. Ces titres peuvent être souscrits au niveau des agences bancaires de la BNA (courtier accompagnateur et chef de file), la BDR, la BDL, la BEA, BNP Paribas El Djazaïr, la CNEP-Banque, CPA et Société Générale Algérie.

Des taux d'intérêt de 3,75% à 6,5%

Ces obligations d'une durée de 6 ans portent intérêt au taux de 3,75% (la 1re année), 4% (la 2e année), 4,50% (la 3e année), 5% (la 4e année), 5,5% (la 5e année) et 6,50% (la 6e et dernière année). Ces intérêts sont annuels, payables à la date de jouissance de chaque année (1er juin) pendant 6 ans. Le remboursement des obligations se fera au pair, sur la base de la valeur nominale en une seule fois à la date de jouissance le 1er juin 2014.

En notant que ces obligations ne sont pas remboursables par anticipation. Le taux de rendement moyen des obligations est de 5% à la date d'ouverture. Ces titres feront l'objet d'une demande d'admission en bourse dans un délai de 30 jours après la levée de l'emprunt. Les prêteurs souscripteurs pourront ainsi vendre et acheter les obligations selon le cours de la Bourse. Les produits et plus-values de cession seront soumis à l'imposition sur le revenu et sur les bénéfices sauf si la loi de finances complémentaire pour 2008 prévoit autrement.

Objectif, financer les investissements de 2008

Objectif de cet emprunt, financer en partie le programme d'investissements du groupe pour 2008, plus de 180 milliards de dinars, dans la réalisation d'ouvrages de production d'électricité, de transport d'électricité et de gaz et de distribution d'électricité et gaz ainsi que dans la réhabilitation des ouvrages de production et transport.

Et parce qu'il s'agit, dira Noureddine Bouterfa, d'investir dans l'amélioration de la qualité de service et de gestion, le développement de la distribution et du transport d'énergie… D'autant que le plan d'équipement 2008-2013 nécessitera une enveloppe financière de l'ordre de 1 352,120 milliards de dinars dont 754, 982 milliards à la charge de Sonelgaz.

Photo : DR.

«Sonelgaz a besoin d'argent.»

Pour couvrir ce programme, Sonelgaz compte essentiellement sur cet emprunt obligataire qui représente 14% des besoins, et sur les crédits bancaires (81 à 86 milliards de dinars) qui en représentent 44%. Cette société compte aussi sur les dotations d'Etat (26,5 milliards de dinars) et sur la subvention de l'Etat au titre de l'alimentation des unités de dessalement (4 milliards de dinars de paiement pour compte de Sonelgaz des frais de raccordement) qui représentent respectivement 15% et 2% de ces besoins.

L'Etat ne subventionne pas Sonelgaz

A ce propos, Noureddine Bouterfa a affirmé que «l'Etat ne subventionne pas directement Sonelgaz» et ne finance pas l'alimentation des clients industriels même si les pouvoirs publics participent à hauteur de 75% dans le financement de l'électrification rurale. Or, les recettes actuelles «ne suffisent pas à être au rendez-vous de la demande» selon M. Bouterfa qui relève que «si rien n'est fait, Sonelgaz rencontrera des problèmes pour rembourser son endettement y compris les emprunts contractés».

Un remboursement que le groupe prétend pouvoir honorer jusqu'en 2013-2014.

Et au-delà de cette date, est-ce que le rythme du programme d'investissements sera maintenu ? Comment éviter une éventuelle crise de l'offre et de la demande ? Une double incertitude pour Noureddine Bouterfa qui ajoute que «nous travaillons sur le moyen terme» et rappelle le fait que les tarifs de l'électricité n'ont pas été augmentés depuis 2006.

Si les tarifs avaient été augmentés…

Des tarifs de l'énergie pourtant bas et qui «ne reflètent pas les coûts de l'électricité», constate-t-il. Or, si ces tarifs avaient été augmentés, Sonelgaz n'aurait pas été contrainte de recourir à l'emprunt obligataire, fera-t-il remarquer. Et d'ajouter que l'Etat est l'unique propriétaire, à 100%, de l'opérateur public même si le capital social de Sonelgaz peut être ouvert comme prévu par la loi. Mais un propriétaire qui dispose de plusieurs solutions : recapitaliser Sonelgaz, prendre à sa charge un certain nombre de dettes ou mettre du cash (des subventions et des dotations) ou l'augmentation des tarifs de l'électricité. En ce sens, Noureddine Bouterfa ne croit pas qu'«une entreprise soit viable sans augmentation de tarifs».

C. B.

ALORS QUE LES ARRESTATIONS SE POURSUIVENT À ORAN

270 personnes attendent leur procès

Hier, les Oranais ont doucement repris leurs habitudes et les rues n'étaient plus désertées, comme ce fut le cas pendant plus d'une semaine, soit depuis le 23 mai dernier, jour où les émeutes ont éclaté. Les patrouilles de police, quant à elles, continuent d'occuper leurs positions.

L'on saura que pour l'heure, environ 270 personnes ont été entendues par le juge d'instruction parmi lesquelles 147 sont sous mandat de dépôt (dont 25 mineurs) et 123 autres (dont 12 mineurs) ont bénéficié de la citation directe. Les mis en cause devront répondre des chefs d'inculpation d'attroupement, trouble à l'ordre public, destruction de biens publics et d'autrui, vol, incendie volontaire et coups et blessures volontaires. Concernant la tenue du procès elle pourrait, nous dit-on, être retardée non seulement en raison de la situation sécuritaire toujours précaire, mais également pour permettre de juger tous les mis en cause en même temps, ce qui ne peut pas être le cas aujourd'hui puisque plusieurs personnes identifiées grâce aux caméras de surveillance sont toujours recherchées. Concernant le montant des dégâts occasionnées durant ces émeutes, des sources proches de la wilaya d'Oran nous font savoir que pour l'heure, les communes sont chargées d'effectuer des bilans allant dans ce sens pour permettre une évaluation globale. Il en est de même pour les particuliers qui évaluent leurs pertes. Nos sources affirment que pour l'heure, la grande préoccupation réside dans l'instauration de la sécurité.

A Oran, la rumeur laisse entendre que le retour au calme est tributaire du maintien ou pas du MCO en première division. Ce qui ne rassure pas les Oranais et pour eux, les agressions, les pillages et les dommages occasionnés et subis n'ont rien avoir avec l'esprit sportif.

Amel B.